



**AGENCE NATIONALE DU
DOMAINE ET DU FONCIER**

LE DIRECTEUR GENERAL

COMMUNIQUE

Le Directeur général de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier informe le public que, dans le cadre des réformes de dématérialisation des services de l'agence, des e-Services sont désormais disponibles sur la plateforme nationale des services publics (<https://service-public.bj/>).

Les e-Services disponibles sont :

1. Demande en ligne d'attestation de demande de confirmation de droits fonciers ;
2. Demande en ligne d'attestation de demande de morcellement ;
3. Demande en ligne d'état descriptif ;
4. Demande en ligne de certificat d'appartenance ;
5. Demande en ligne de titre foncier.

Tous les usagers sont invités à utiliser ces e-Services pour effectuer leurs demandes en ligne auprès de l'ANDF.

Fait à Cotonou le 5 juin 2024

Pour le Directeur Général et PO,
Le Directeur Général Adjoint

Moussa-Fils DJIBRIL AKAMBI

